



Aurélien TACHÉ
Député de la 10ème circonscription du Val d'Oise
Commission des affaires sociales

Monsieur Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation Nationale
Hôtel de Rochechouart –
110, rue de Grenelle 75007 PARIS

Paris le, 22 mai 2020

Objet : Soutien pour les candidats aux concours internes

Monsieur le Ministre

Par la présente, j'ai été saisi par un collectif de candidats aux concours internes, maintenus dans l'incertitude suite au report des oraux.

Les candidats, qui sont pour la plupart dotés d'une solide expérience dans l'enseignement, se retrouvent pénalisés par cette mesure. En effet, j'ai eu écho que les épreuves écrites des candidats externes auront lieu entre juin et juillet et seront les seules et uniques épreuves d'admission. Pour d'autres en revanche, notamment les candidats internes, qui avaient déjà réussi les épreuves écrites, les oraux auront lieu en septembre ou octobre. Nous sommes, face à cette mesure, confrontés à un problème d'équité et de justice sociale entre les internes et les externes.

Je peux comprendre que les circonstances exceptionnelles face au Covid 19 imposent des adaptations sur les concours, je tiens néanmoins à vous alerter sur l'importance de prendre en compte les revendications des candidats aux concours internes.

Sans remettre en cause le mérite des candidats aux concours externes, les candidats internes doivent être écoutés. Cette réussite a été permise grâce à de multiples sacrifices depuis de longues années : ils doivent, en permanence, alterner entre vie professionnelle et préparation des concours et cela sans compter les distances réalisées entre domicile et salles de classes, entre salles de classes elles-mêmes (étant parfois sur 3 ou 4 établissements). Il faut ajouter à cela des prises de postes parfois connues uniquement la veille, ainsi que l'incertitude de leurs contrats qui ne permettent que peu de projets futurs. Aussi, les individus qui passent ces concours sont, dans une très large majorité, des personnels non-titulaires. Le concours interne ne peut donc pas être considéré simplement comme une sorte de promotion pour des personnels déjà enseignants. Cela n'est pas la réalité.

C'est pour cela que je vous demande de transformer l'admissibilité des candidats aux concours internes en admission.



Aurélien TACHÉ
Député de la 10ème circonscription du Val d'Oise
Commission des affaires sociales

Cela permettrait de résoudre, d'une part, le problème d'équité et de justice sociale entre internes et externes et, d'autre part, de reconnaître la qualité et le professionnalisme du service rendu par les admissibles des concours internes.

Résoudre ce problème, Monsieur Le Ministre, serait un symbole fort car ce serait reconnaître les professeurs qui se sont investis et qui s'engagent, dans une démarche de transmissions des savoirs et de permettre à nos enfants de pleinement réussir dans notre pays.

En espérant pouvoir compter sur votre soutien, veuillez agréer l'expression de ma très haute considération.

Aurélien Taché